

## PIECES ADMINISTRATIVES DU DOSSIER D'INSCRIPTION

### PIÈCES À FOURNIR LORS DE VOTRE INSCRIPTION EN LIGNE POUR LES TEP

- Carte Nationale d'Identité (recto-verso), OU du passeport en cours de validité OU titre de séjour valide (pour les personnes de nationalité étrangère hors UE).
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive et à l'enseignement de la discipline concernée datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation (**utiliser obligatoirement le modèle joint**).
- Photo d'identité (à insérer dans votre espace personnel).
- Certificat de compétences PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) ou diplôme équivalent délivré dans les 10 dernières années (SST, PSE1 ou PSE2 en cours de validité).  
Information : l'attestation d'initiation (IAPS) fournie lors de la JAPD/JDC n'est pas équivalente au PSC1.
- Permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur option « côtière »
- Certificat autorisant l'utilisation de la radiotéléphonie (pour les personnes qui ont passé le permis avant 2011).
- Attestation de réussite au test organisé par la Fédération française de Vol Libre ou de Voile, qui consiste en : un parcours de 400 mètres au minimum, en mer, à la nage à partir du bord, comportant un ou plusieurs franchissements de vagues, ainsi qu'une action de sauvetage d'un pratiquant réalisée en fonction des conditions de mer.  
A défaut un test sera organisé par le CREPS pendant les deux jours de VEP (suivant conditions météorologiques).
- Attestation de participation effective à trois compétitions de niveau national dans le domaine des glisses aérotractées nautiques.  
Pour obtenir cette attestation, vous devez contacter Madame Laure COLLIN, conseillère technique national Kitesurf par mail : laure.collin@ffvoile.fr.
- Attestation justifiant d'une expérience portant sur l'encadrement, l'enseignement, la formation, le tutorat, l'entraînement ou la coordination de projets dans le domaine sportif pendant une saison sportive.
- Dossier préparé par le candidat relatif à son ou ses expériences d'encadrement, d'enseignement, de formation, de tutorat, d'entraînement ou de coordination de projet dans le domaine sportif.
- Attestation d'assurance responsabilité civile vie privée valide (incluse dans votre assurance habitation).
- Pièces vous permettant de bénéficier de dispenses, d'allègements des TEP (Cf. annexe).

### PIÈCES À FOURNIR LORS DE VOTRE INSCRIPTION EN LIGNE POUR LA FORMATION (POUR CEUX QUI ONT LES TEP)

- Carte Nationale d'Identité (recto-verso), OU du passeport en cours de validité OU titre de séjour valide (pour les personnes de nationalité étrangère hors UE).
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive et à l'enseignement de la discipline concernée datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation (**utiliser obligatoirement le modèle joint**).
- Photo d'identité (à insérer dans votre espace personnel).
- Certificat de compétences PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) ou diplôme équivalent délivré dans les 10 dernières années (SST, PSE1 ou PSE2 en cours de validité).  
Information : l'attestation d'initiation (IAPS) fournie lors de la JAPD/JDC n'est pas équivalente au PSC1.
- Permis de conduire des bateaux de plaisance à moteur option « côtière ».
- Certificat autorisant l'utilisation de la radiotéléphonie (pour les personnes qui ont passé le permis avant 2011).
- Attestation de réussite au test organisé par la Fédération française de Vol Libre ou Voile, qui consiste en : un parcours de 400 mètres au minimum, en mer, à la nage à partir du bord, comportant un ou plusieurs franchissements de vagues, ainsi qu'une action de sauvetage d'un pratiquant réalisée en fonction des conditions de mer, à défaut un test sera organisé par le CREPS pendant les deux jours de VEP (suivant conditions météorologiques).
- Attestation de participation effective à trois compétitions de niveau national dans le domaine des glisses aérotractées nautiques.  
Pour obtenir cette attestation, vous devez contacter Madame Laure COLLIN, conseillère technique national Kitesurf par mail : laure.collin@ffvoile.fr.
- Attestation justifiant d'une expérience portant sur l'encadrement, l'enseignement, la formation, le tutorat, l'entraînement ou la coordination de projets dans le domaine sportif pendant une saison sportive.

- Dossier préparé par le candidat relatif à son ou ses expériences d'encadrement, d'enseignement, de formation, de tutorat, d'entraînement ou de coordination de projet dans le domaine sportif.
- Justificatif de financement.
- Attestation de droits à la sécurité sociale valide (à télécharger sur le site de votre organisme de sécurité sociale AMELI ou autre).
- Attestation d'assurance responsabilité civile vie privée valide (incluse dans votre assurance habitation).
- Extrait original de casier judiciaire n°3 pour les ressortissants français (en faire la demande sur le site internet du Ministère de la Justice) ou équivalent dans le pays du passeport pour les ressortissants étrangers.
- Photocopie du/des diplôme(s) obtenu(s) (scolaires, universitaires, sportifs, fédéraux...).
- Photocopie des pièces vous permettant de bénéficier de dispenses, d'allègements ou d'équivalences de droit (Cf. annexe).
- Curriculum Vitae (CV) à jour comprenant les éléments suivants : parcours scolaire/universitaire, parcours professionnel, parcours sportif (pratiques sportives et diplômes obtenus dans le champ du sport et de l'animation), et vos expériences d'encadrement ou d'animation dans le champ sportif.
- Lettre de motivation.

### **Pièces complémentaires :**

Uniquement pour les candidats âgés de moins de 25 ans et de nationalité française :

- Attestation provisoire ou définitive de la participation à la « Journée Défense et Citoyenneté » ou à la « Journée d'Appel de Préparation à la Défense » (ou attestation de recensement, uniquement pour les candidats n'ayant pas encore participé à cette journée).

Pour les demandeurs d'emploi :

- Avis de situation de Pôle Emploi datant de moins de 3 mois (disponible dans votre espace personnel).
- Pour les candidats éligibles au PRF, joindre obligatoirement la fiche de prescription.

Pour les personnes en situation de handicap :

- L'avis d'un médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté ou désigné par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant les Tests d'Exigences Préalables selon la certification visée.

Pour obtenir la liste des médecins agréés et faire éventuellement une demande d'aménagements, veuillez contacter la Direction Régionale Jeunesse Sports et Cohésion Sociale de votre lieu de domicile avant l'inscription aux tests de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation (TEP).

Pour les sportifs de Haut Niveau :

- Justificatif d'inscription sur « liste de Haut Niveau ».



#### **MONTPELLIER**

2, avenue Charles Flahault - 34090 Montpellier  
Tél. : +33 4 67 61 05 22

Mail : [formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr](mailto:formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr)



[www.creps-montpellier.org](http://www.creps-montpellier.org)



[@crepsmontpellieroccitanie](https://www.instagram.com/crepsmontpellieroccitanie)



[@crepsmontpellier](https://www.facebook.com/crepsmontpellier)